



Nouveau protocole SACEM



Protocoles en vigueur

Deux protocoles :

- 1997 : sonorisation des compétitions et des manifestations
- 2002 : sonorisation des entraînements avec un tarif forfaitaire par licencié

Protocole à venir

- Un seul protocole pour la sonorisation :
 - des entraînements
 - des compétitions jusqu'au niveau régional
- Facturation centralisée auprès des comités régionaux
- Non prise en compte des manifestations festives



Avantages pour les clubs

- Un seul protocole
- Un tarif plus avantageux : baisse globale de 8 % au niveau fédéral
- Compétitions jusqu'au niveau régional incluses dans le tarif centralisé
- Redevance supplémentaire uniquement pour les compétitions au-delà du niveau régional
 - Application d'un tarif réduit (si la déclaration est faite 15 jours avant)
 - Application d'un abattement supplémentaire de 9,5 %
 - Nécessité toutefois de conclure un contrat général de représentation auprès de la délégation régionale



